Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260409-05_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 09 AVRIL 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 01/04/2026	Le Jeudi neuf avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, QUELENNEC Marie-Françoise, MER Serge, SALIOU Sylviane, CREAC'H Annie, MONSIGNY Bertrand, MIOSSEC Maryse, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, QUERE Laurent, PRIGENT Gwénaëlle, JACQ Jérôme.
En exercice: 19	*Absents excusés :* PAUGAM Thomas*, *pouvoir donné à Jean JEZEQUEL*
Présents: 18	
Votants: 19*	
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 05-04-2026	*Secrétaire de Séance :* MER Serge

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRE « ELUS » AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la délibération n° 09-02-2026 en date du 23 février 2026 portant sur la création à compter du 1er janvier 2026, du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 disposant que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le Conseil Municipal,
Considérant que le conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire,
Considérant que le nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair,
Considérant qu'il comprend, en nombre égal :

- *des membres élus en son sein par le conseil municipal,*
- *des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social,*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXENT à 4 (quatre), le nombre de membres élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS, **non compris le Maire**, président de droit.

PRECISENT qu'un nombre égal de membres sera nommé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré, le 09/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, Maire	*M. Serge MER Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.